



N° 27

Le 31 janvier 1992

LE CANADA ÉTABLIT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'ARMÉNIE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui l'établissement de relations diplomatiques avec l'Arménie. M^{me} McDougall et M. Raffi Hovannisian, ministre des Affaires étrangères d'Arménie, ont signé une Déclaration conjointe sur l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la République d'Arménie.

«Le Canada est fier d'avoir été parmi les premiers, en décembre dernier, à reconnaître l'Arménie en tant qu'État indépendant. Nous espérons, en établissant des relations diplomatiques officielles, renforcer encore davantage les liens étroits qui nous unissent déjà avec le peuple arménien», a déclaré M^{me} McDougall.

La Ministre a ajouté que le Canada allait établir une présence diplomatique à Yerevan, la capitale de l'Arménie. Des discussions vont bientôt commencer sur la façon dont l'Arménie sera représentée dans notre pays et sur d'autres questions.

La Déclaration a été signée à Prague, où les deux ministres assistaient à une réunion du Conseil des ministres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, les 30 et 31 janvier 1992.

- 30 -

Pour tout autre renseignement, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874